

A Castelnau-d'Aude le 24/06/2025

Depuis longtemps l'exploitation agricole de l'Agricampus Castelnau-d'Aude cultive les parcelles de la zone d'activité économique de la zone Appert. Lorsque la SOCAMIL a acquis ces terres, l'Agricampus a établi une convention pour poursuivre l'exploitation de ces parcelles. Il s'agit d'une convention annuelle précaire dans la mesure où l'Agricampus est autorisé à cultiver ces terres tant que la SOCAMIL n'en n'a pas l'usage. La disponibilité est examinée chaque année.

Actuellement l'exploitation cultive une parcelle de 17 ha en conventionnel sur cette zone Appert ce qui correspond à environ 15% de la SAU en grandes cultures de l'exploitation.

L'implantation du parc photovoltaïque sur une partie de ces parcelles exploitées ne signifie aucunement un arrêt des cultures. Au contraire, ce projet de création d'un parc photovoltaïque sur ce parcellaire va permettre l'implantation d'un troupeau de brebis permanent ce qui constitue **une opportunité de diversifier les supports pédagogiques** pour nos apprenants.

En effet une des missions des exploitations des établissements agricoles publics est de fournir un support de démonstration, d'application et d'expérimentation pour former les futurs professionnels. L'Agricampus Castelnau-d'Aude est un acteur majeur de la formation agricole sur le territoire Chaurien et ce partenariat avec le projet de la SOCAMIL répond à une logique territoriale souhaitée par tous les partenaires.

L'implantation d'un troupeau permanent permettra par exemple d'observer le bénéfices d'une conduite de troupeau sous des panneaux (bien-être animal), de comparer et évaluer les effets agronomiques des ombrages sur la qualité de l'herbe...Cette parcelle servira de support de démonstration et accueillera des travaux pratiques pour les groupes d'apprenants.

Ce projet est donc une opportunité à laquelle nous sommes très intéressés d'être associés.

Le directeur de l'EPLEFPA Agricampus

